



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

L'Assemblée convient de ce qui suit :

- Il sera procédé à l'examen d'une motion de condoléances au sujet de Nello ALTOMARE cet après-midi, au début de l'examen des questions à l'ordre du jour, le débat se déroulant comme suit :
  1. Chaque député disposera de cinq minutes pour intervenir, le président accordant aux députés qui en ont besoin plus de temps pour conclure leur intervention.
  2. Les interventions des députés se feront dans l'ordre indiqué ci-après, selon une séquence répétitive :
    - un député du gouvernement;
    - un député de l'opposition officielle;
    - un député indépendant.
- Une photo de Nello ALTOMARE sera exposée dans l'enceinte pendant l'examen des questions à l'ordre du jour cet après-midi.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. DEVGAN, M<sup>mes</sup> COOK et CROSS, M. Nesbitt ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

L'Assemblée permet à M. le *premier ministre* KINEW de proposer que l'Assemblée transmette à la famille de feu Nello ALTOMARE, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* KINEW, M. EWASKO, M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE, M. JACKSON, M. le *ministre* BUSHIE, M. GOERTZEN, M. le *ministre* WIEBE, M. SCHULER, M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR, M<sup>mes</sup> HIEBERT et LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la *ministre* SMITH, M. le *ministre* SALA, M. BRAR, M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO, MM. les *ministres* SANDHU et MOSES, M<sup>mes</sup> CROSS et DELA CRUZ, M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT ainsi que Ministre ASAGWARA interviennent.

L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

**Mercredi 12 mars 2025**

---

Sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE, il est ordonné que l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures, en hommage à feu Nello ALTOMARE qui a été député de la circonscription électorale de Transcona.

---

La séance est levée à 16 h 35 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey